



Divorce annulé par mon mari ..

Par **Visiteur**, le **09/09/2016 à 22:49**

Bonjour .
Mon mari avait décidé de divorcer (sans m'en parler) .
Il en a décidé autrement , (sans m'en parler) .
Il a reçu un mail de son avocat . Celui ci voulant savoir ou il en était ?
Mon mari a répondu , qu'il abandonnait toutes démarches, et il réclame à son avocat, une partie de la provision qu'il a versé , celle ci s'élevait à 600 e . En a-t-il le droit ?
Merci de votre réponse .

Par **Visiteur**, le **10/09/2016 à 00:35**

Bonjour,
Tout dépend du travail déjà fait par l'avocat qui clôturera le dossier faire un décompte de frais et honoraires de clôture. Il réclamera ou reversera le solde, selon le cas.

Par **Visiteur**, le **10/09/2016 à 06:18**

Merci ""pragma"" de votre réponse . Bonne journée .

Par **amajuris**, le **10/09/2016 à 10:27**

Bonjour,
Au vu des taux horaires pratiqués par les avocats en matière de divorce, il ne devrait rester grand chose de la provision versée par votre mari surtout que votre mari n'a pas informé l'avocat de sa décision d'arrêter la procédure de divorce.
SALUTATIONS

Par **Visiteur**, le **10/09/2016** à **12:18**

Bonjour Amatjuris .rnMon mari avait versé 600 e. Pour ma part je n'ai reçu qu'un seul courrier de cet avocat , courrier dont je n'ai jamais répondu . rnEt non , mon mari a laissé sa demande courir , sans jamais prévenir son propre avocat . C'est au reçu d'un mail , qu'il a enfin répondu . rnMerci de votre réponse . Passez une belle journée .